

DAJI/2019/Décision/Don/10

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de l'IREA

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,
Vu les correspondances portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est accepté le don qui suit au profit de l'institut de recherches Europe-Asie, dans le cadre de l'organisation du colloque Franco-Chinois qui se tiendra à Pékin et à Shanghai en juillet 2019

- OPHILIAM Management : 1500 euros,

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 juin 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

